

Violation de la vie privée

L'accès aux banques de données du ministère à des fins non professionnelles est interdit et contraire au *Code des valeurs et d'éthique*.

Cet acte contrevient également aux lois visant à protéger les renseignements personnels et peut mener à des sanctions pouvant aller jusqu'au congédiement.



Un message du
Groupe de travail conjoint **sur l'éthique**

RHDCC, DSC, région du Québec



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada 